



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

144^e Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)
20-24 mars 2022



A/144/C.1
Annexe 4

Note explicative sur l'inscription en ligne à l'UIP

Le système d'inscription en ligne mis en place par le Secrétariat de l'UIP est accessible au moyen de la page web de la 144^e Assemblée, par simple clic sur le bouton d'inscription. Il sera ouvert du 4 février au 14 mars 2022. Après cette date, les délégués devront s'inscrire et demander des changements auprès du service d'inscription de l'UIP, à l'adresse suivante : registration@ipu.org.

A noter : il est recommandé aux participants de désigner un coordonnateur pour leur délégation qui sera le seul utilisateur du système d'inscription en ligne.

La procédure d'inscription est la suivante :

1. Cliquez sur "S'inscrire à cette réunion" sur la page web de l'Assemblée pour vous inscrire à la 144^e Assemblée.
2. Prenez soin de bien saisir les informations demandées à la première page. Veuillez noter que **ces informations ne pourront pas être modifiées ultérieurement**. En votre qualité de coordonnateur de délégation, n'oubliez pas de vous inclure si vous prévoyez d'assister à la réunion.
3. Saisissez une adresse de courriel individuelle pour chaque délégué¹ (cette information est désormais obligatoire, car l'adresse de courriel fait partie de l'identité d'enregistrement des délégués).
4. Indiquez la date de naissance de chaque délégué.
Le Secrétariat utilise cette information pour l'élaboration des statistiques de l'Assemblée (suivi de la participation des jeunes au processus politique).

Le processus d'inscription comporte une **phase de validation** durant laquelle les administrateurs système examineront votre inscription. Une fois votre inscription validée, vous en recevrez confirmation par courriel. Sinon, l'un de nos administrateurs prendra contact avec vous pour toute démarche nécessitant un suivi.

Si vous avez des questions au sujet de l'inscription, veuillez les adresser à registration@ipu.org, avec copie à postbox@ipu.org

¹ L'UIP s'engage à respecter la vie privée des personnes avec lesquelles elle est en contact. De plus amples informations sur nos pratiques en matière de protection de la vie privée sont disponibles sur cette page : www.ipu.org/fr/declaration-de-confidentialite.